Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 23 FEV. 2015 que la convocation du Conseil a été faite **le 04 février 2015** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ILE DE LA REUNION

Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 février 2015

L'an deux mil quinze, le 13 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René – **Mme JULLIEN Marie Josée** a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – **M. FERRERE Frédo** a donné mandat à M. DENNEMONT Michel – **Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** a donné mandat à M. BENARD Alex – **M. FORT Paul** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel – **Mme SILOTIA Natacha** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Au départ de Mme GRONDIN, le Maire a proposé la candidature de **M. RIVIERE Raphaël** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **RIVIERE Raphaël** est désigné pour en assurer les fonctions.

- **M. RIVIERE Raphaël** est arrivé à la mise en discussion de l'affaire n° 2.
- **Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** a quitté la salle à la mise en discussion de cette affaire en donnant procuration à M. BENARD Alex.

& &
&

AFFAIRE N° 6/ Adoption du budget primitif 2015

- Annexe de l'assainissement collectif des eaux usées

Le compte prévisionnel du service annexe de l'assainissement collectif des eaux usées est proposé comme suit pour l'exercice 2015.

	Dépenses : 438 013	**Recettes : 438 013**
Fonctionnement	306 981	306 981
Investissement	131 032	131 032

En section de fonctionnement :

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

Chap. 70 – Vente de prestations de service (Produits de la surtaxe et de la participation au raccordement)	133 000
Chap. 74 – Subvention et participation des collectivités	133 455
Chap. 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections	40 526

Les dépenses comprennent :

Chap. 011 – Charges à caractère général	51 500
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante (Imputation du coût de la participation due au fermier pour déversement dans la station d'épuration)	92 203
Chap. 66 – Charges financières	34 403
Chap. 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections	97 875
Chap. 023-Virement au profit de la section d'investissement	31 000

En section d'investissement :

Les dépenses sont constituées de :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	67 000
Chap. 23 – Immobilisations en cours	23 506
Chap. 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	40 526

Les recettes prennent en compte :

Chap. 10 – Autres réserves	2 157
Chap. 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	97 875
Chap. 021-Virement de la section d'exploitation	31 000

Pour ce budget, il s'agit :

- ✓ De finaliser la budgétisation des travaux pour l'extension du réseau sur le chemin Mélina et d'inscrire les crédits nécessaires au remboursement de la dette.

Le document budgétaire correspondant est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- Voter le budget.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère :

- **À l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;
- **À la majorité absolue (8 abstentions : M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne – M. FORT Paul et Mme SILOTIA Natacha par procuration),** adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **budget primitif 2015 de l'assainissement collectif des eaux usées** est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 438 013	**Recettes : 438 013**
Fonctionnement	306 981	306 981
Investissement	131 032	131 032

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

